

A photograph of a forest stream with large boulders and mossy tree trunks. The water is clear and flows over the rocks, creating small rapids. The surrounding forest is lush with green foliage.

DOSSIER DE PRESSE DU 16 JUIN 2023

LE COURS D'EAU **VALDU MALDU**

sur la commune de Peri récompensé
par la distinction écologique
« Rivière en bon état »

Le vendredi 16 juin, Stéphane Sbraggia Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Maire d'Ajaccio, accompagné de Xavier Lacombe 1er Vice-Président de la CAPA et Maire de Peri et Laurent Roy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont dévoilé le panneau « rivière en bon état » attribué au Valdu Malu, de sa source à sa confluence avec la Gravona.

Cette distinction de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse met à l'honneur les cours d'eau en bon état et leurs gestionnaires qui agissent pour la préservation ou l'atteinte du bon état écologique des rivières.

Elle permet aux citoyens et usagers – promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes – d'identifier les rivières de bonne qualité grâce à un panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus, et de les sensibiliser à la nécessité de protéger l'eau.

Concernant le cours d'eau Valdu Malu et la Gravona amont (qui sera également distinguée), il s'agit de la récompense du travail d'équipe mené entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Communauté de Communes Celavu Prunelli, la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, le Service Assistance Technique de la Collectivité de Corse, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le Saviez-Vous ?

Depuis son lancement en 2016, 37 gestionnaires de milieux, représentant 109 rivières sur le bassin Rhône Méditerranée Corse, profitent déjà de cette reconnaissance, qui constitue un facteur d'attractivité et un atout pour les territoires.

Les rivières lauréates de 2022 en Corse

- Le Valdu Malu, de sa source à la confluence avec la Gravona, géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
- La Gravona amont, (depuis la source de Gravona jusqu'au pont de Carbuccia), le ruisseau de Forcio (de sa source à la confluence), le Prunelli amont (de sa source au barrage de Tolla), le ruisseau de Penta (de sa source à la confluence) et l'Ese (de sa source au barrage de Tolla), gérés par la communauté de



communes Celavu-Prunelli.

Comment un cours d'eau obtient-il cette distinction ?

L'obtention de la distinction écologique «Rivière en bon état» est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire peuvent faire la demande auprès de l'Agence de l'Eau. Un comité interne à l'Agence de l'Eau, composé d'experts des milieux aquatiques ainsi que de spécialistes des données sur l'eau, décide de l'attribution de la distinction. Le comité examine cinq critères d'évaluation de la bonne qualité écologique des eaux dont certains sont fixés par la réglementation européenne comme la diversité biologique de la rivière et le niveau de pollution par les substances organiques ou chimiques. Les données sur les prélèvements d'eau par rapport au débit de la rivière, l'absence de dégradations physiques (digues, berges, seuils ...) et la présence d'une gouvernance claire et efficace, garante de la pérennité du bon état de la rivière complètent le diagnostic de l'agence de l'eau.

Attribuée pour 3 ans, la distinction écologique est reconduite pour une durée identique mais peut être retirée en cas de déclassement de l'état écologique de la rivière. 37 gestionnaires de rivières profitent déjà de cette reconnaissance qui constitue un facteur d'attractivité et un atout pour les territoires. Leurs efforts pour restaurer ou maintenir des cours d'eau en bon état sont ainsi valorisés auprès des citoyens.

Pour Laurent Roy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « La distinction rivière en bon état existe depuis 8 ans et elle a déjà permis d'encourager et de récompenser les efforts de ceux qui démontrent que le bon état est atteignable. Elle permet de signaler des territoires dynamiques qui se mobilisent pour leurs rivières,

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée

Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'Agence de l'Eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

l'environnement et le cadre de vie des habitants. »

Une rivière primée, un atout majeur pour l'attractivité du territoire

Cette récompense marque dans un premier temps la reconnaissance du travail collectif fourni sur le terrain. Il faut de nombreuses années de concertation et d'actions pour reconquérir ou préserver le bon état d'une rivière.

Cela participe bien entendu à renforcer la cohésion sur un territoire.

Mais surtout, c'est un atout majeur en matière d'attractivité.

En effet, la présence d'un cours d'eau en bon état écologique participe à un environnement accueillant où il fait bon vivre.

De plus, la mise en valeur du patrimoine naturel aquatique favorise l'attractivité touristique et contribue au développement de l'économie locale.



CONTACTS PRESSE

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Lydie Hartmann : 0663093426 – l.hartmann@ca-ajaccien.fr

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Valérie Santini : 06 33 03 76 24 – valerie.santini@eaurmc.fr